

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-437-1933 Avances

n° 48-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

une avance renouvelable, dont le montant ne pourra excéder 50,000 francs et dont il aura à justifier l'emploi, sera mise à la disposition de M. Brossy (André), régisseur comptable du service des travaux publics, pour le paiement des travaux extraordinaires exécutés au titre des fonds d'emprunt.